

ENJEU DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager:

- de prendre conscience des facteurs de risque;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites;
- d'adopter une conduite apaisée;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

La formation :

- favorise la prise de conscience des risques;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses;
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- la mémorisation des règles;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Déroulement de la formation

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet:

- une meilleure mémorisation des règles;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter;

- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.

L'épreuve théorique générale

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite. Pour obtenir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions, certaines sont en vidéo. Le jour de l'examen, vous devez avoir en votre possession votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'examen pratique

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans si vous suivez la conduite accompagnée. Il faut avoir réussi l'examen du code. Cette épreuve dure 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité ni celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert et il vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- **Suivre un itinéraire** en vous guidant de manière autonome, pendant environ 5 minutes
- **Réaliser 2 manœuvres différentes**, dont un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière
- **Procéder à la vérification** technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et répondre à une question sur les 1ers secours.
- **Appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- **Adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- **Faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat est téléchargeable au bout de 48 h (hors week-end et jours fériés) sur le site de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire> .

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. Vous serez alors en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.